

ENTREPRISES LES PLUS SPORTIVES DE FRANCE

Organisé par :



Avec le soutien de :



Esprit de Service
FRANCE

Le classement des entreprises les plus sportives de France, organisé conjointement par Sentez-Vous Sport et les Corporate Games, vise à promouvoir la pratique des activités physiques et sportives (APS) en entreprises via l'implication du plus grand nombre de collaborateurs, les investissements financiers, les politiques RH et toutes actions pérennes mises en œuvre pour intégrer les APS dans la politique RSE de chaque société. Le classement est généré à partir des critères quantitatifs et qualitatifs. Les données seront récoltées de manière déclarative auprès de chaque entreprise postulante, à l'aide d'un formulaire en ligne. La participation au classement des entreprises les plus sportives de France est gratuite et ouverte à toutes les entreprises de France. Deux classements sont prévus, pour les sociétés de moins de 250 salariés, et pour les sociétés de plus de 250 salariés.

REGLEMENT

LES TROPHEES SENTEZ-VOUS SPORT 2017

Modalités d'envoi des dossiers

sentezvousport@cnosf.org | avant le 16 octobre 2017

Dossier de candidature à télécharger sur

WWW.SENTEZVOUSSPORT.FR

REJOIGNEZ-NOUS SUR :  |  SENTEZ VOUS SPORT

ENTREPRISES LES PLUS SPORTIVES DE FRANCE

Organisé par :



Avec le soutien de :



Esprit de Service
FRANCE

Critères quantitatifs

2 classements distincts, par ordre décroissant, sur la base des chiffres quantitatifs déclarés par les sociétés. Si 50 entreprises sont candidates, la meilleure entreprise remporte 50 points, la dernière 1 point.

- Quel est le budget annuel dépensé par votre entreprise pour la pratique des APS, exprimé en % du chiffre d'affaires total et calculé au niveau d'une entité juridique française, incluant toutes les dépenses de l'entreprise, du CE, de l'association sportive à l'exclusion des dépenses de sponsoring sportif ?
- Quel est le % de vos collaborateurs ayant participé à une APS ou des compétitions sportives financées par votre entreprise au cours de l'année ?
- Combien de journées d'APS, au sens de dates calendaires (soit 365 journées au maximum), avez-vous proposées dans l'année ?

Critères qualitatifs

Addition de tous les points des critères qualitatifs, pour générer un classement global des entreprises par ordre décroissant. Si 50 entreprises sont candidates, la meilleure entreprise remporte 50 points, la dernière 1 point.

- | | |
|---|-------------------------------|
| ▪ Votre entreprise a-t-elle un Association Sportive ? | Oui = 2 points |
| ▪ Quel est le nombre d'activités sportives différentes proposées ? | 1 point par activité proposée |
| ▪ Votre entreprise dispose-t-elle d'une douche et de vestiaires ? | Oui = 2 points |
| ▪ Votre entreprise dispose-t-elle d'une salle de sport et/ou d'un gymnase ? | Oui = 3points |
| ▪ Avez-vous des sportifs de haut-niveau dans votre entreprise, qui ont été ou sont inscrits sur les listes nationales ou régionales ? | Oui = 1point |
| ▪ Votre entreprise dispose-t-elle d'espaces sportifs extérieurs tels que : terrains de pétanque, de volley... Merci de les citer. | 2 points par terrain |
| ▪ Votre entreprise permet-elle l'aménagement des horaires de travail des collaborateurs pour qu'ils puissent pratiquer le sport à titre personnel. | Oui = 2 points |
| ▪ Votre entreprise a-t-elle une politique RH spécifique pour l'APS, telles que des échauffements le matin pour éviter les troubles musculo-squelettiques. | Oui = 3points |
| ▪ Votre entreprise incite-t-elle à prendre le vélo pour venir travailler, avec la mise en place d'un parking à vélo ou encore les révisions prises en charge par l'entreprise, de la formation à la sécurité à vélo ? | Oui = 2 points |
| ▪ Votre entreprise incite-t-elle les collaborateurs à prendre les escaliers ? | Oui = 1 point |
| ▪ Votre entreprise a-t-elle passé un ou des accord(s) avec une ou des structures sportives locales pour obtenir par exemple des réductions sur l'entrée à la piscine locale... | Oui = 2 points |
| ▪ Votre entreprise a-t-elle élaboré un plan de communication spécifique aux APS pour inciter les collaborateurs à développer leur pratique. | Oui = 2 points |